Lettre ouverte à Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement : « Vous mettez à mal la liberté associative et la liberté d'expression »

mardi 29 janvier 2019, par Fasti, GUIGON François, RIFF Prudence (Date de rédaction antérieure : 28 janvier 2019).

Monsieur le Secrétaire d'État, Porte-parole du Gouvernement,

Vous avez repris à votre compte les attaques dont notre association fait l'objet depuis plusieurs mois. Les propos que vous avez récemment tenus dans l'émission « Le Grand Rendez-vous » d'Europe 1 et auprès des journalistes du magazine Marianne portent atteinte à notre honneur et au travail mené par la FASTI depuis plus de 50 ans pour l'égalité des droits de toutes et tous.

Vous vous êtes exprimé publiquement sans avoir pris préalablement contact avec nous et ainsi vérifier vos informations, alors même que vous devriez représenter le peuple et que votre rôle devrait être d'écouter tout le monde sans privilégier a priori tel ou tel interlocuteur.

Lancée en novembre dernier à l'initiative de Pierre Liscia, élu du 18e arrondissement de Paris, et reprise par la LICRA, cette attaque a depuis été largement désavouée, avec la décision de la Mairie de Paris de rétablir le vote de notre subvention. Cette décision a été précédée d'enquêtes et de rencontres au cours desquelles nous avons apporté l'ensemble des éléments relatifs à nos valeurs, nos actions et nos financements. Par ailleurs, la FASTI a été soutenue par de nombreux acteurs et actrices de la solidarité. La Tribune « Nous sommes solidaires de la FASTI » a été signée par 69 associations, 15 élu-e-s, 7 partis politiques, 4 syndicats et 112 signatures individuelles (dont de nombreux-ses chercheur-euse-s et militant-e-s associatif-ve-s).

Nous ne savons pas si vous vous êtes exprimé dans le cadre de votre candidature envisagée à la Mairie de Paris ou en votre qualité de Porte-parole du gouvernement, auquel cas cette mise en cause gouvernementale diffamatoire et menaçante en dehors de tout examen contradictoire et sans même nous avoir entendu constituerait un acte arbitraire.

Comment pouvez-vous affirmer Monsieur le Secrétaire d'État que la FASTI contrevient aux valeurs de la République quand elle fait consacrer par le Conseil constitutionnel, avec d'autres associations, la fraternité comme principe fondamental ?

Comment pouvez-vous affirmer, Monsieur le Secrétaire d'État, que la FASTI contrevient aux valeurs de la République, quand elle lutte au quotidien pour l'égalité, la liberté, la solidarité et contre les politiques qui les malmènent ?
Lorsque l'État ou une collectivité territoriale accorde une subvention, il ou elle ne s'attache pas aux opinions ou analyses de l'association qui la demande mais à l'action envisagée par l'association, dont la nature et les objectifs doivent être conformes à l'intérêt général. D'ailleurs, personne ne conteste le fait que la subvention accordée par la Mairie de Paris pour les couturiers de la Goutte d'Or soit d'une très grande utilité. C'est le cas, par ailleurs, pour tous les autres projets menés par la FASTI et

le Mouvement des ASTI.

Vous le savez bien, selon l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen, la liberté d'opinion et d'expression sont des droits précieux et ne peuvent être limités que si leur manifestation trouble l'ordre public ou constitue l'un des abus prévus par la loi ? Or, en 50 ans d'existence, rien de tel n'a jamais été reproché à la FASTI !

Avec la FASTI et le Mouvement des ASTI, ce sont des centaines de permanences et d'ateliers mené-e-s le plus souvent bénévolement sur l'ensemble du territoire chaque semaine. Ce sont plus de 20000 personnes accompagnées chaque année dans leur accès aux droits, l'apprentissage du français ou l'accompagnement à la scolarité. Ce sont des mobilisations quotidiennes pour l'égalité entre les personnes, étrangères ou non, racisées ou non, femmes ou hommes. Notre analyse et nos positions ne viennent pas de nulle part : elles sont la caisse de résonance de notre expérience de terrain et de la réalité à laquelle nous nous confrontons tous les jours.

S'agissant de notre expression libre, oui, nous parlons de discriminations systémiques dont font l'objet les personnes étrangères et/ou racisées dans notre société (accès aux études, à l'emploi, au logement, à la parole publique etc….), pour dénoncer les discours publics qui stigmatisent les migrant-e-s et les personnes racisées. Ce positionnement, développé par des sociologues et des militant-e-s, ne fait pas l'amalgame avec celui d'État raciste mais pointe les responsabilités que peut avoir L'État dans la reproduction de rapports sociaux racialisés.

Oui, nous combattons le colonialisme, ce « crime contre l'humanité » selon le Président de la République et nous disons qu'il ne s'est pas éteint avec l'accession à l'indépendance des anciennes colonies. La persistance de rapports de domination coloniaux est visible à différentes échelles : dans les quartiers populaires, en Outre-mer ou dans les relations avec les pays des Suds, notamment dans la « gestion » des migrations.

Oui, nous pensons que la condamnation des attentats – que nous avons exprimée à maintes reprises – ne doit pas empêcher de réfléchir aux différentes causes de la haine de ceux qui commettent ces actes barbares.

Nos analyses, nos positions participent à faire vivre le débat démocratique. Nous les défendons depuis notre création en toute indépendance, sans aucune inféodation à quelque parti que ce soit. Nous sommes solidaires des luttes de tou-te-s celles et ceux qui combattent les discriminations dont elles et eux sont victimes.

En nous opposant systématiquement aux politiques dès lors qu'elles réduisent les droits et les libertés et organisent l'inégalité, nous pratiquons la liberté d'expression.

Les subventions publiques ne font pas de celles et ceux qui les reçoivent des officines de l'administration française. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec nous mais pas celui de nous faire taire ! En brandissant la menace de retirer nos subventions publiques, vous mettez à mal la liberté associative et la liberté d'expression. Vous semblez oublier que les subventions publiques ne relèvent pas de la charité, mais des impôts et cotisations de chaque contribuable, et qu'elles financent des projets concrets.

Si votre prise de position n'engage pas le gouvernement mais s'inscrit seulement dans le cadre de votre rivalité avec la municipalité de Paris, nous tenons à vous dire que la liberté d'expression, le travail pour l'égalité ne doivent pas être l'otage d'une bataille électorale.

Paris, le 26 janvier 2018

Le Bureau Fédéral de la FASTI
François GUIGON, Prudence RIFF

P.-S.

• L'Humanité, 27 Janvier, 2019 :
https://www.humanite.fr/lettre-ouverte-benjamin-griveaux-porte-parole-du-gouvernement-666919